

Suisse

Nouvelle réserve forestière dans le parc du Jorat

Publié Il y a 1 minute , le 28 septembre 2023

De ATS KEYSTONE



Avec ses 4000 hectares de surface boisée, le massif du Jorat est le plus grand massif forestier du Plateau (archives). (© Keystone/JEAN-CHRISTOPHE BOTT)

L'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne ont signé une convention établissant une réserve forestière naturelle de près de 444 hectares au-dessus de Lausanne, dans la zone centrale du **Parc naturel périurbain du Jorat**. Il s'agit de la plus grande réserve sur le Plateau entièrement dévolue au maintien de la biodiversité forestière, ont indiqué jeudi les deux parties dans un communiqué.

Avec ses 4000 hectares de surface boisée, le massif du Jorat est le plus grand massif forestier du Plateau. Il abrite une biodiversité remarquable, dont au moins 90 espèces menacées et près de 20% de la diversité des espèces animales et végétales que l'on peut trouver en Suisse, ainsi que plusieurs sources d'eau, rappelle le Canton.

Le contrat, courant sur une durée de 50 ans, a été paraphé officiellement mercredi par le conseiller d'Etat en charge de l'environnement Vassilis Venizelos et la municipale lausannoise de l'environnement Natacha Litzistorf, précise le communiqué. Afin de laisser les processus naturels se remettre en place, plus aucune intervention sylvicole ne sera effectuée dans cette aire, sauf pour des raisons de sécurité, est-il souligné.

"Cela permettra de rétablir progressivement une dynamique naturelle et d'augmenter le volume de bois en



décomposition, aussi bien au sol que debout, qui sont nécessaires au développement de champignons, lichens, coléoptères et autres espèces peu connues, mais qui jouent un rôle essentiel pour l'écosystème forestier, notamment par exemple dans la dégradation des matières organiques", explique le Canton.

Avec cette nouvelle réserve, près de 5000 hectares de forêts vaudoises sont désormais placés sous le statut de réserves forestières, soit près de 5% de la surface exploitable. C'est la moitié de l'objectif 2030 fixé de la Politique forestière cantonale, visant un seuil de 10%, avec au moins une grande réserve dans chacune des trois régions géographiques que sont le Jura, les Alpes et le Plateau, relève encore le Canton.

Cet article a été publié automatiquement. Source : ats